

délibération :
D_2026_3_2

L' an deux mille vingt six, le vendredi 20 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 16 Mars 2026

Présents : 13

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine, Monsieur PARIS Patrick, Monsieur SOENEN Vincent, Monsieur PASQUEREAU Laurent, Madame RAHARINESY Joëlle, Madame LEGEAY Karine, Madame CHAMBRE Gwenaëlle, Madame PRIAT-LAMON Elodie, Madame FEUILLADE Emeline

Votants : 14

**Objet : Installation du
Conseil Municipal****Pouvoirs :**

Monsieur LEGRAND Xavier a donné pouvoir à Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur FONDRAT Yohann

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice COUSSAUD

Sous la présidence de Mme LIOT Régine, doyenne de l'assemblée, elle a procédé à l'appel des conseillers élus ci-dessous installés dans leurs fonctions :

- Mme CHAMBRE Gwenaëlle
- M. CHAMBRE Damien
- Mme COUSSAUD Béatrice
- Mme FEUILLADE Emeline
- M. FONDRAT Yohann (excusé)
- Mme LEGEAY Karine
- M. LEGRAND Xavier (excusé)
- M. LEHEMBRE Pierre-Yves
- Mme LIOT Régine
- M. LIOT Gérard
- M. PARIS Patrick
- M. PASQUEREAU Laurent
- Mme PRIAT-LAMON Elodie
- Mme RAHARINESY Joëlle
- M. SOENEN Vincent

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 20/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les signatures
pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

